



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 151

Perpignan, le 08 DEC. 2022

Objet : avis sur le dossier d'autorisation du Grand Circuit du Roussillon à Rivesaltes

Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Le projet prévoit l'agrandissement du circuit actuel sur une surface de 56 ha, ainsi que la construction d'un « Pôle moteurs » accueillant des entreprises en lien avec l'automobile, et d'un hôtel d'une soixantaine de chambres.

Au niveau quantitatif, le dossier mentionne l'accroissement de la demande en eau potable pour ce projet, mais sans avancer de chiffrage des besoins, alors que seront présents un hôtel d'une soixantaine de chambres et une zone économique avec de nombreuses entreprises nécessitant potentiellement d'importantes quantités d'eau. Le pétitionnaire se base sur des chiffres obsolètes de disponibilité de ressource ne tenant pas compte du SAGE et de la révision des autorisations AEP. Aussi le dossier ne fournit pas de preuve de l'adéquation entre besoins en eau et ressource disponible. D'autre part, le projet est situé sur la commune de Rivesaltes, qui a déjà fait l'objet de plusieurs avis de la CLE « défavorable » ou « incomplet » en raison de dossiers qui ne précisent pas quelle sera la ressource en eau potable utilisée, et ne font pas la preuve de la concordance entre besoin et ressource disponible selon les critères du SAGE. Ce projet ne fait pas exception. Cette commune étant le siège de nombreux projets pour les 5 années à venir, il paraît nécessaire de fournir une note détaillée de l'alimentation globale de tous ces projets qui s'additionnent en termes de besoin en eau.

Ainsi, en l'absence d'éléments sur les besoins en eau et la manière de les satisfaire, j'estime que ce **dossier est incomplet** et ne permet pas à la CLE de se prononcer sur la prise en compte du SAGE.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA